

ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 15 »
Un N°. . . . . 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du Journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER. — DÉPARTS

Table with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND) and departure times (Matin, Relevée). Includes a section for 'Départs supplémentaires' for Louvain, Bruxelles, and Anvers.

ALLEMAGNE. — Francfort, 2 mai.

On écrit des frontières de Pologne, 22 avril : « D'après des données qui méritent toute confiance, le nombre de toutes les troupes russes en Pologne s'élève à peu-près à 40,000 hommes. Ce chiffre contredit formellement les assertions des journaux étrangers qui, tout récemment encore, parlaient de rassemblements de troupes en Pologne, qui auraient pour but l'envahissement de l'Orient de l'Europe. (MERC. DE SOUBAE.)

ANGLETERRE. — Londres, le 3 mai.

Dans la chambre des communes, séance du 1<sup>er</sup>, M. Hume a fait une motion tendante à suspendre l'annuité de 21,000 livr. sterl. accordée au duc de Cumberland, et de ne pas la lui payer tant qu'il restera roi de Hanovre. Cette motion, combattue par le chancelier de l'échiquier, a été rejetée par 97 voix contre 62.

Le MORNING-HERALD dit que le grand-duc Michel et la princesse Hélène de Russie doivent assister au couronnement de la reine d'Angleterre.

Le commerce de Londres s'est réuni dans le but de faire présenter à la reine une adresse, pour la prier d'ajourner au mois d'août la cérémonie du couronnement. On expose dans ce document que la célébration de cette solennité au mois de juin serait très-préjudiciable au commerce de Londres.

La reine douairière est assez sérieusement indisposée, par suite d'un rhume, à Marlborough-House.

On écrit de Lisbonne, 25 avril :

M. d'Oliveira s'est retiré du ministère des finances, en acceptant le titre de baron de Rojal. Il a été remplacé par M. Manuel Antonio de Carvalho, qui a déjà été à la tête de ce département, et était président des cortès lors de leur dissolution par don Miguel. On dit qu'il n'a accepté le portefeuille que bien malgré lui, après des instances répétées, et à la seule condition que ce n'est que provisoirement et jusqu'à ce qu'on trouve quelqu'un pour le remplacer. Le comte de Bomfin est rentré au ministère de la guerre. Le cabinet portugais se trouve donc composé de la manière suivante :

Sa da Bandeira, aux affaires étrangères et à la marine; Fernandez Coelho, à l'intérieur; Duarte Leiato, à la justice et aux cultes; Carvalho, aux finances, et le comte Bomfin, à la guerre.

Le célèbre chef montagnard Remechido, continue toujours, avec son audace ordinaire, ses déprédations dans les Algarves. Les soldats de la garde nationale de san Braz et d'Olhao, qui ont eu le malheur de tomber entre ses mains le 4 de ce mois ont été fusillés par son ordre. Plusieurs compagnies de ligne doivent marcher sur les Algarves, et on espère que leur présence mettra enfin un terme aux exactions des bandits qui depuis si long-temps désolent cette partie du royaume.

Il y a eu ici le projet de lever des forces dans cette ville pour le service des patriotes canadiens. Environ 500 hommes, composés de vagabonds, se sont enrôlés pour servir sous les ordres d'un ci-devant major de l'armée libératrice, et doivent s'embarquer dans une quinzaine pour le Canada, où ils veulent briser les chaînes de ce peuple infortuné en

établissant la véritable liberté à la place du despotisme anglais. Notre représentant à Lisbonne en a sans doute informé lord Palmerston.

Le bruit a couru à Lisbonne que c'est le vicomte Sa da Bandeira qui représentera la reine de Portugal au couronnement de S. M. la reine Victoria, et qu'il se rendrait ensuite en France comme ministre plénipotentiaire auprès du cabinet des Tuileries.

FRANCE. — Paris, le 4 mai.

C'est aujourd'hui, 5 mai, le 18<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Napoléon. On remarquait ce matin un grand nombre de couronnes et de bouquets d'immortelles qui avaient été jetés au pieds de la colonne de la place Vendôme.

M. le comte de Toreno est arrivé depuis huit ou dix jours à Paris, où il compte rester le plus long-temps possible incognito. Il évite de se montrer en public de peur d'être reconnu; mais il a déjà commencé à entamer de nouvelles négociations avec de fortes maisons de banque pour conclure un emprunt.

On a tout récemment arrêté sur la frontière un jeune homme qui est devenu l'objet de toute sorte de conjectures. Ce jeune homme, qui paraît avoir reçu une instruction brillante et parle plusieurs langues, n'a pas voulu jusqu'à ce jour, si du moins nos informations sont exactes, révéler son véritable nom. Il répond FERDINAND NAPOLEON à toutes les interpellations qui lui sont adressées à ce sujet.

M<sup>me</sup> de Mauchamps, dont les pétitions à la chambre pour la liberté de la femme ont produit tant de bruit, a été arrêtée sous la prévention d'outrage à la pudeur et d'excitation habituelle à la débauche.

Aujourd'hui la chambre a adopté les dispositions suivantes :

Le remboursement des 5 p. c. pour lesquels la conversion n'aura pas été acceptée pourra être effectuée par série: il ne sera obligatoire pour l'état que jusqu'à concurrence du capital des séries appelées.

Des ordonnances royales rendues sur la demande du ministre des finances et insérées au Bulletin des Lois, détermineront, dans les limites prescrites par la présente loi, le mode, la forme et les délais dans lesquels le remboursement et la conversion devront être réalisés.

Tout propriétaire des rentes 5 p. c. qui n'aura pas fait sa déclaration d'option avant l'expiration du délai fixé restera soumis à l'inscription des fonds nouveaux émis au pair. — Adopté.

La chambre passe à la discussion de la disposition qui a pour objet le maintien de l'amortissement dans son état actuel. MM. Benger, Salvette et Lafitte ont demandé la réduction de l'amortissement.

M. Duchâtel appuie le maintien de l'amortissement.

On sait aussi que M. Thiers a la même opinion. Il est malade.

— A la fin de la séance d'hier, la chambre a voté d'abord sur la création d'un fond au pair qui offrirait une réduction de 50 cent. au moins sur l'intérêt; cette partie de la proposition a été adoptée à l'unanimité. La création d'un fonds au-dessous du pair, comportant une augmentation de 20 p. c.

sur le capital, a été moins bien accueillie; mais elle a été adoptée également. Enfin, il restait à fixer le délai pendant lequel le nouveau fonds au pair serait garanti contre tout remboursement; les termes de six ans et de dix ans ont été rejetés; la chambre a voté pour douze ans. Du reste, le ministre n'a pris aucune part à ce vote; c'est un parti arrêté.

Dans la séance d'hier de la chambre des députés, lorsqu'il a été question de l'article 7 du projet de la commission portant que le ministère serait venu rendre compte de l'exécution de la conversion dans les deux premiers mois de la prochaine session, le ministre des finances s'est plaint de ce que l'article semblait dévoiler un manque de confiance dans la bonne foi du cabinet.

M. Molé a renouvelé son ancien argument d'inopportunité. Il a demandé que la chambre laissât le ministère juge du moment où l'opération pourrait être faite sans danger. Puis M. Barthe, venant à son aide, a déclaré que l'article portait atteinte à l'indépendance de la couronne et renversait tous les principes gouvernementaux.

Malgré tous les efforts du ministère, la chambre a adopté l'article de la commission, après avoir repoussé un amendement de M. Cunin Gridaine, qui demandait que le ministère fut tenu de rendre compte de l'exécution de la mesure, non dans les deux premiers mois, mais dans le cours de la session. Le ministère, poussé à bout, s'était pourtant rallié à cet amendement. Le JOURNAL DES DÉBATS blâme beaucoup le ministère de cette nouvelle concession.

Dans la séance d'hier de la chambre des députés, après une discussion fort animée l'élection de M. Emile de Girardin est mise aux voix et validée.

La chambre s'est réunie hier dans ses bureaux pour l'examen d'un projet de loi portant demande d'un crédit de 200,000 fr. pour la célébration des fêtes de juillet en 1838, et d'un autre projet portant allocation d'un crédit de 600,000 francs pour les ambassades envoyées au couronnement de la reine d'Angleterre et de l'empereur d'Autriche.

Voici ce que dit le NATIONAL au sujet du crédit de six cent mille francs.

Dans le 6<sup>e</sup>, le 8<sup>e</sup> et le 9<sup>e</sup> bureau la majorité a été d'avis d'une réduction assez forte de l'allocation demandée; plusieurs membres de ces bureaux ont déclaré qu'une indemnité de 50,000 fr. allouée à M. le maréchal Soult et à M. de St-Aulaire leur paraissait suffisante pour le très-court séjour que ces ambassadeurs extraordinaires devaient faire à Londres et à Milan; selon eux encore, il était parfaitement inutile d'aller dépenser à l'étranger l'argent de la France.

Dans le 9<sup>e</sup> bureau, on s'est fortement élevé contre la décision prise par le pouvoir d'envoyer des ambassadeurs extraordinaires au couronnement de la reine d'Angleterre et de l'empereur d'Autriche avant d'avoir sollicité et obtenu l'autorisation de la chambre. On considérait cette décision comme un empiétement sur les prérogatives de la chambre, empiétement qui méritait un blâme d'autant plus sévère qu'on s'était par là engagé à des dépenses devant lesquelles on ne pouvait plus désormais reculer.

Ces observations ont été présentées dans tous les bureaux; mais elles n'ont pas obtenu dans tous le même succès. Les partisans d'une réduction dans l'allocation demandée ont été battus dans six bureaux.

— La commission chargée de l'examen du projet de loi

chassait en France, et de quelle manière il le chassait. Le comte décida à poursuivre son rôle jusqu'au bout, répondit qu'il chassait tantôt en plaine et avec le chien d'arrêt la perdrix et le lièvre, tantôt au bois et à courre le renard et le cerf.

— Ah! ah! dit en riant un des convives, vous chassez le lièvre, le renard et le cerf! eh bien! nous ici, nous chassons le tigre.

— Et de quelle manière? dit le comte Horace avec une bonhomie parfaite.

— De quelle manière? répondit un autre; mais montés sur des éléphants, et avec des esclaves, dont les uns, armés de piques et de haches, font face à l'animal, tandis que les autres nous chargent nos fusils et que nous tirons.

— Ce doit être un charmant plaisir, répliqua le comte.

— Il est malheureux, dit l'un des jeunes gens, que vous partiez si vite, mon cher cousin... nous aurions pu vous le procurer.

— Vrai, reprit Horace, je regrette bien sincèrement de manquer une pareille occasion; et s'il ne fallait pas attendre trop long-temps, je resterais.

— Mais, répondit le premier, cela tombe à merveille. Il y a justement à trois lieues d'ici, dans un marais qui longe les montagnes et qui s'étend du côté de Surate, une tigresse et ses petits. Des Indiens, à qui elle a enlevé des moutons, nous en ont prévenus hier seulement; nous voulions attendre que les petits fussent plus forts, afin de faire une chasse en règle; mais puisque nous avons une si bonne occasion de vous être agréables, nous avancerons l'expédition d'une quinzaine de jours.

— Eh bien! dit le comte en remplissant son verre et en se levant comme pour porter une santé: A celui qui ira tuer la tigresse au milieu de ses roseaux, entre ses deux petits, seul, à pied, et sans autre arme que ce poignard! A ces mots, il prit à la ceinture d'un esclave un poignard malais et le posa sur la table.

— Êtes-vous fou, dit un des convives.

— Non, monsieur, je ne suis pas fou, répondit le comte avec une amertume mêlée de mépris, et la preuve, c'est que je renouvelle mon toast. Ecoutez donc bien, afin que celui qui voudra l'accepter sache à quoi s'engage en vidant son verre: A celui, dis-je, qui ira tuer la tigresse au milieu de ses roseaux, entre ses deux petits, seul, à pied, et sans autre arme que ce poignard.

Il se fit un moment de silence, pendant lequel le comte interrogea successivement tous les yeux qui se baissèrent.

FEUILLETON.

LE COMTE HORACE (1).

La chasse était finie: on revint au château. En rentrant au salon, le comte Horace de Benzeval s'excusa de ne pouvoir rester plus long-temps; mais il avait un engagement pris pour dîner à Paris. On lui fit observer qu'il avait quinze lieues à faire et quatre heures à peine pour arriver à temps; le comte répondit en souriant que son cheval avait pris à son service l'habitude de ces sortes de course, et donna ordre à son domestique de le lui amener.

Ce domestique était un Malais que le comte Horace avait ramené d'un voyage qu'il avait fait dans l'Inde pour recueillir une succession considérable, et qui avait conservé le costume de son pays.

Tout le monde reconduisit le comte jusqu'au perron. Il nous fit un salut général, adressa de la main un signe d'amitié à Paul, et lâchant la bride à son cheval, qui l'emporta au galop, il disparut en quelques secondes au tournant du chemin.

Chacun était resté à la même place, le regardant en silence, car il y avait dans cet homme quelque chose d'extraordinaire qui commandait l'attention. On sentait une de ces organisations puissantes que souvent la nature comme par caprice, s'amuse à enfermer dans un corps qui semble trop faible pour la contenir: aussi le comte paraissait-il composé de contrastes. Pour ceux qui ne le connaissent pas, il avait l'apparence faible et languissante d'un homme atteint d'une maladie organique; pour ses amis et ses compagnons, c'était un homme de fer, résistant à toutes les fatigues, surmontant toutes les émotions, domptant tous les besoins. Paul l'avait vu passer des nuits entières, soit au jeu, soit à table, et le lendemain, tandis que ses convives de table ou de jeu dormaient, partir sans avoir pris une heure de sommeil, pour une chasse ou pour une course avec de nouveaux compagnons, qu'il laissait comme les premiers, sans que la fatigue se manifestât chez lui autrement que par une pâleur plus grande et une toux sèche qui lui était habituelle, mais qui, dans ce cas, devenait plus fréquente.

On annonça que le dîner était servi. La conversation, interrompue pendant quelque temps, reprit au dessert une nouvelle activité, et, comme pendant toute l'après-midi, le comte en fut l'objet.

(1) Ce fragment est tiré d'un roman inédit, intitulé: la Salle d'Armes



dignation de tous les honnêtes gens qui désapprouvent hautement des attaques semblables à celles qu'il se permet? Non. Il craint simplement d'abuser des colonnes de l'honnête journal dont il vient de se servir!

Un autre correspondant, dont la charitable épître a été accueillie non moins bénévolement que celle dont nous avons donné quelques extraits, écrit :

« Chacun des trente-deux jours que Mgr. a passés dans notre canton a été consacré à un festin splendide. Tous ont excédé les sept plats officiels. Tous ont été assaisonnés des vins les plus délectables que l'on a pu trouver. »

Puis le correspondant interpelle MM. les curés, et leur demande : « Y en a-t-il un seul parmi vous, qui croie à la vertu, à la sobriété de Monseigneur? Non, vous savez tous qu'il est l'ami de la bonne chère; vous avez vu tous combien il est blasé par les jouissances physiques. »

On lit encore, dans une autre lettre, le passage suivant :

« Après avoir logé seulement au-delà d'un mois chez le bourgmestre de Tongres, et après avoir, par malheur, brisé le beau meuble confident de ses besoins secrets, il a donné trente quatre francs à partager entre cinq domestiques. »

En voilà assez pour cette fois. Maintenant, nous le demandons à tous les gens sensés et impartiaux, un journal qui insère de telles attaques contre la vie privée d'un prêtre, et qui n'oserait pas imprimer de semblables choses contre tout autre homme, parce qu'il sait bien que la publication n'en resterait pas impunie, ce journal qui semble avoir mis, depuis quelque temps, toute son ambition à marcher sur les traces de MÉRIMONTELES, peut-on le regarder comme l'organe d'un libéralisme éclairé et tolérant?

Ce n'est que dans la séance de samedi dernier, que la cour, 2<sup>e</sup> chambre civile, a prononcé son arrêt dans l'affaire de Bodart, C. Moreau, ainsi que nos lecteurs se le rappellent, ce procès avait pour objet des dommages-intérêts que les héritiers de Bodart réclamaient contre l'avocat Moreau, de Huy, pour avoir tué leur auteur en duel : ils demandant une somme de 50,000 frs. La cour a admis le principe que des dommages-intérêts étaient dus, et les a évalués au montant des dépens.

Nous apprenons que le nombre des élèves de nos écoles communales augmente d'une manière sensible, et que par suite les seconds ne suffisent plus. On adjoindra à chacune des écoles un ou deux des élèves qui se distinguent à l'école normale, et cela, conformément à l'art. 17 du règlement ainsi conçu :

« Les élèves rempliront, près des écoles auxquelles ils seront attachés, les fonctions de sous-maîtres ou de seconds. »

Le 5 courant, vers deux heures de relevée, le nommé Melon Foidar, ouvrier mineur, âgé de 46 ans, marié, père de 6 enfants, domicilié dans la commune d'Ans et Glain, étant occupé à travailler dans la houillère de la Nouvelle Haye au faubourg St-Gilles, une pierre est venue à tomber, et l'a atteint à la tête; ce malheureux est mort sur le coup. Ses deux fils étaient aussi occupés à travailler dans cette mine, au moment de cet accident.

L'administration informe le public qu'à partir du 6 de ce mois, il sera perçu un franc par place dans les OMNIBUS en destination pour la station du chemin de fer.

La tolérance des bagages est portée à 25 kilogrammes par voyageur.

Avant-hier, un accident assez grave, mais qui aurait pu être bien davantage, est arrivé au chemin de fer. Le convoi parti d'Ans à 6 heures 35 minutes du matin, et composé de 15 voitures traitées par un remorqueur, avait fait fort heureusement et avec une vitesse remarquable, le trajet jusqu'à Coorbeck-Loo, près de Louvain. Là tout-à-coup les voyageurs qui se trouvaient dans cinq voitures du convoi, ont senti des secousses très-rudes qui les faisaient tomber les uns sur les autres au milieu d'un bruit effroyable, augmenté par les cris que chacun proférait et les dames principalement. Un des gardes du convoi a sauté à terre au péril de sa vie, et a aussitôt embouché son cornet pour donner aux machinistes le signal d'arrêter, ce qui a eu lieu en effet. On s'est alors aperçu que les cinq voitures étaient sorties de la voie, en passant sur un rail qui se trouvait cassé. La plupart des voyageurs en ont été quittes pour la peur, et deux ou trois seulement ont reçu des blessures fort légères.

Une circonstance était bien propre à alarmer les personnes qui se trouvaient là. On sait que les roues s'engagent dans une plaque en fer qui relève en bosse de chaque côté de la voiture et intérieurement. Les secousses qu'imprimaient à la caisse le choc des roues contre les billes sur lesquelles les rails reposent, ont fait que les roues atteignant les plaques, les ont fait voler en éclats, et par cette ouverture les voyageurs voyaient la roue tourner, à leur grand effroi. Ceci est un accident imprévu tout-à-fait étranger à l'administration, mais qui fait désirer que l'on découvre un moyen d'arrêter un convoi à l'instant d'un signal donné.

Le garde du convoi qui a sauté à terre au péril de sa vie, se nomme E. Gausset; il est de Liège, dit-on; n'ayant pousonné la trompette de la place qu'il occupait, parce qu'il en était empêché par les fortes secousses imprimées aux voitures sorties des rails, cet homme courageux s'est exposé à ce péril, et a pu donner ainsi le signal d'arrêter. (IND.)

Les trois derniers lecteurs des universités de l'état viennent d'être promus au professorat. Il faut l'avouer, l'institution des lecteurs était très bonne en elle-même, c'était le premier échelon dans l'enseignement universitaire : il est à regretter qu'elle n'ait pas été conservée dans la nouvelle loi.

Jouissant d'un traitement d'attente, les lecteurs pouvaient se livrer avec calme aux hautes études qui sont exigées pour

la carrière académique. Il est vrai que l'agrégation remplace le lectorat sous le rapport des devoirs à remplir. Mais en l'absence du salaire, et avec la faculté entière qu'ont les élèves de fréquenter ou de ne pas fréquenter les cours, la position de l'agrégé est-elle soutenable? Peut-il se livrer aux recherches que demandent les cours, avec cette tranquillité et cette liberté d'esprit qui seules permettent de porter la lumière dans les questions importantes qu'il doit traiter? Nous livrons ces réflexions à l'appréciation de ceux qui connaissent les difficultés de l'enseignement en général, et en particulier celles de l'enseignement universitaire. (C. DE LA MEUSE.)

On nous écrit de Verviers :

« Mlle. Guelton, MM. Servais et Godefroid ont fait merveille hier soir dans le concert qu'ils ont donné. Il me serait impossible de décrire l'effet prodigieux que ces trois artistes ont produit. Malgré le commencement de la belle saison, cette soirée musicale avait réuni la plus brillante société, et nos amateurs en conserveront un long souvenir. Ces trois célébrités se feront entendre aujourd'hui à Liège; c'est un bonheur que Verviers vous envie! »

— On lit dans L'ECHO DU LUXEMBOURG :

Le gouvernement belge, nous pouvons l'assurer, fait faire en ce moment des démarches actives pour arrêter les démonstrations des populations de la partie cédée contre le traité des 24 articles. Ceci est encore une fois une odieuse perfidie, une honteuse trahison. Le gouvernement belge regarde encore comme possible l'exécution du traité des 24 articles, et il veut s'éviter les embarras que lui donnerait une résistance, si cette possibilité venait se traduire en une malheureuse réalité. Toute la politique du gouvernement belge tend à nous endormir, pour avoir plus facile à nous livrer plus tard. Que les populations des parties cédées n'écourent pas les émissaires qu'on leur a dépêchés; que leurs démonstrations soient, au contraire, plus vives; que partout les drapeaux s'arborescent; que des protestations contre le traité des 24 articles partent de tous les côtés.

« Luxembourgais ! vous ne pouvez, sans compromettre votre cause, vous arrêter dans la voie dans laquelle vous venez d'entrer. Les soldats de la forteresse viennent de tenter d'étouffer nos protestations d'attachement à la Belgique. Si aujourd'hui nous cessions toute démonstration, ne dirait-on pas que les soldats de la forteresse nous en ont imposé, ne dirait-on pas qu'il a suffi de l'expédition de Strassen pour réduire toute la province au silence. Notre résistance, les puissances le savent et la Prusse plus que tout autre, entrainera pour toute l'Europe les conséquences les plus graves. Ne leur laissons donc pas à croire, que si jamais on tente de nous séparer, il suffira de quelques mille hommes pour nous maîtriser. »

— On écrit d'Anvers, le 5 mai :

« Le tribunal de commerce a prononcé aujourd'hui, dans les quatre affaires intentées à l'administration Bischoffsheim dite Franco Russes. Malgré quelques nouveaux moyens qu'avait fait valoir le sieur Bischoffsheim et qui ont été écartés, les jugements rendus confirment la jurisprudence antérieurement établie par le tribunal; sauf en ce qui concerne la jouissance de la rente russe; qui n'est accordée aux porteurs d'actions, qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai 1837, au lieu du 1<sup>er</sup> janvier de la même année. »

— On écrit de Florence, le 23 avril :

Aujourd'hui, a eu lieu le mariage du vieux comte de St-Leu, Louis Bonaparte, tout perclus de ses membres de manière à ne pouvoir porter une cuillère à la bouche sans le secours d'une personne, avec une jeune marquise de 17 ans, la plus belle femme de notre résidence.

— On mande de Berlin, 25 avril :

Notre société de commerce maritime, pour donner plus d'élan à la navigation à vapeur sur notre fleuve, vient de fonder un grand établissement pour la construction des machines. Un des plus habiles chefs d'atelier de M. Cockerill, à Seraing, en aura la direction. 200,000 thalers ont été affectés par la Société à cet établissement qui lui en paiera l'intérêt à 2 p. c. Elle partagera le bénéfice avec le directeur. Plusieurs bateaux sont en construction : celui en fer, le PRINCE CHARLES, va recevoir de nouvelles machines. On s'occupe d'organiser la navigation à vapeur sur l'oder.

— On écrit d'Arnheim, 4 mai :

« Notre correspondant de La Haye, continue à faire mention de bruits relatifs à un changement de ministère. Il paraît que M. Van Maanen désire se retirer et deviendra président de la haute-cour. On nomme comme son successeur au département de la justice, le ministre actuel des finances, M. Beelaerts van Blokand. (ARNHEMSCHE-COURANT.) »

— Les dernières nouvelles reçues de Constantinople et d'Alexandrie ne laissent aucun doute sur la défaite et la dispersion des Syriens qui avaient pris les armes contre les autorités égyptiennes. Mais on annonce qu'Ibrahim-Pacha, gouverneur-général de la Syrie, est très-malade dans la ville d'Alep. On désespérait même de ses jours, et Méhémet-Ali aurait sur-le-champ envoyé auprès de son fils le médecin français Clot-Bey, qui possède toute sa confiance, et qui a fondé de si beaux établissements en Belgique. »

— Les mines d'or et d'argent du Pérou et du Mexique ont fourni depuis 1492 jusqu'à nos jours environ 5 milliards pour les premières et 15 milliards pour les secondes. Il existe au Mexique plus de 3,000 localités exploitées ou qui l'ont été. Les fameuses mines de Potosi qui ont fournies à elles seules plus de 6 milliards depuis 1545 ont bien perdu de leur valeur, car leur produit annuel n'est plus aujourd'hui que de 6 à 8 millions.

Les produits d'or et d'argent de l'Europe sont bien inférieurs à ceux de l'Amérique on ne les évalue pas annuellement en or à plus de 4 ou 5 millions de francs et en argent à plus de 12 à 15 millions, tandis que celles d'Amérique fournissent encore 60 millions et les mines d'argent 170 millions. En France les produits ne vont pas au-delà de 4 à 500,000 fr., ils parviennent en majeure partie des mines de plomb argentifères.

Nous joignons nos éloges à ceux de tous les journaux français et étrangers sur le succès de la *Pâte pectorale de Nafé d'Arabie* et du *Sirope de cénom* (1), pour la guérison des *Rhumes, Enrouemens, Bronchites, Asthmes, Catarrhes* et autres maladies de la poitrine. Les propriétés salutaires de ces deux agréables pectoraux brevetés sont constatées par l'analyse et le rapport faits à la faculté de médecine de Paris, où ils ont été reconnus *supérieurs* à tous les autres sirops et pâtes, qui répugnent souvent. Tous les plus célèbres médecins les ont approuvés par leurs certificats, et ils les ordonnent de préférence à leurs malades.

(1) Le *Sirope et la Pâte de Nafé d'Arabie* se vendent dans les pharmacies de MM. Froidbise fils, rue Pont-d'Ile, à Liège; L. Etienne, à Verviers; Van West Ulens, à St-Trond; Louys, à Namur; Mathieu, à Dinant; Dargent, à Luxembourg; Smout, à Louvain; Brunin, à Bruxelles, où se trouve aussi le *Racahout des Arabes*.

VILLE DE LIEGE.

Le collège des bourgmestre et échevins procédera, samedi prochain, 12 de ce mois, à midi, à l'hôtel de ville, aux adjudications des travaux dont la désignation suit :

1<sup>o</sup> Réparations à faire aux toits et aux vitrages de l'église Ste-Foi.

2<sup>o</sup> Réparations à exécuter aux toits, à la charpente et aux vitrages de l'église St-Christophe.

Les cahiers des charges sont déposés au secrétariat de la ville où l'on peut en prendre connaissance.

Liège, le 4 mai 1858. Le président, Louis Jaqume.

ÉTAT CIVIL DE LIEGE DU 5 MAI.

Décès : 4 garçons, 2 hommes, 2 femmes, savoir :  
M. Foidar, âgé de 46 ans, houiilleur, domicilié à Ans, époux de M. C. Riga. — J. Drion, âgé de 44 ans, houiilleur, rue de Vottem, époux de M. J. Darimont. — M. E. Bicheroux, âgé de 78 ans, rentière, rue Souverain-Pont, veuve de L. J. Ghilain. — P. J. O. Humblet, âgée de 65 ans, sans profession, rue de la Casquette, épouse de M. Deguisse.

Du 5. — Naissances : 2 garçons, 5 filles.  
Décès : 1 garçon, 2 filles, 2 hommes, savoir :  
J. G. Durand, âgé de 60 ans, tisserand, rue Petite-Bèche, veuf de J. Pilet. — J. Eiselé, âgé de 25 ans, houiilleur, rue Bois-l'Évêque, célibataire.

LUNDI 7 MAI, GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL, dans lequel on entendra Mlle. SOPHIE GUELTON, MM. SERVAIS et JULES GODEFROID.

PREMIÈRE PARTIE.

1<sup>o</sup> Ouverture de la Gazza Ladra, de Rossini.  
2<sup>o</sup> Air chanté par M. ...  
3<sup>o</sup> Souvenirs d'Anvers, fantaisie pour violoncelle, composée et exécutée par M. Servais.  
4<sup>o</sup> Air de Marino Faliero, chanté par Mlle. Guelton.  
5<sup>o</sup> Duo pour harpe et violoncelle sur des motifs de Guillaume Tell, exécuté par M. Servais et l'auteur Jules Godefroid.

DEUXIÈME PARTIE.

1<sup>o</sup> Ouverture d'Obéron, de Weber.  
2<sup>o</sup> Fantaisie espagnole, composée et exécutée par M. Jules Godefroid.  
3<sup>o</sup> Air de Robert-le-Diable (Grâce), chantée par Mlle. Guelton.  
4<sup>o</sup> Fantaisie pour violoncelle (hommage à Beethoven), composée et exécutée par M. Servais.  
5<sup>o</sup> Barcarole de Marino Faliero et romances françaises, chantées par Mlle. Guelton.

On commencera à 7 heures.  
Prix d'entrée : 3 frs. — Pour les souscripteurs et cartes prises à l'avance, 4 frs. — On peut se procurer des billets chez MM. SOUBRE et BACHA, marchands de musique, ainsi que chez les concierges du théâtre et de la société d'Emulation.

PENSIONS.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des pensions à charge de l'état pour le premier trimestre de cette année, sera ouvert à son bureau à partir du 10 de ce mois, et celles à charge de la caisse de retraite pour le même trimestre, à partir du 25 du même mois.

ANNONCES.

**FUMIER à VENDRE**, rue St-Severin, n° 53.  
Aujourd'hui CONTINUATION DE LA VENTE DES MARCHANDISES D'AUNAGES, chez M<sup>de</sup> JOIRISSE-FIVÉ, rue Pont-d'Ile, n° 835.

DE bons OUVRIERS TYPOGRAPHES, peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

**A LOUER** dès-à-présent ou pour le 24 juin prochain UN BEL ET VASTE APPARTEMENT très-indépendant, rue St-Jean-en-Ile, n° 794.  
S'adresser rue des Célestines, n° 675 ter.

**JOLI QUARTIER A LOUER**, avec la jouissance d'un beau jardin, près de l'église St-Gilles. S'adresser rue l'Université, n° 251. 707

**A LOUER**, pour entrer de suite en jouissance, UNE BELLE ET GRANDE MAISON à porte cochère, avec remise, écurie et jardin, située à Liège, rue Table de Pierre, cotée n° 120.  
S'adresser à M. GALAND, avoué, à Liège. 709

**BASTIN DEVISÉ,**

CI-DEVANT RESTAURATEUR, A LIEGE.  
Tient maintenant, à BRUXELLES, LE RESTAURANT DU GRAND EPERON, (Marché aux Herbes), si avantageusement connu. Le soin qu'il apporte dans la préparation et la variété des mets, la promptitude avec laquelle le service se fait, la modicité des prix et les nombreuses chambres qu'il a à offrir à MM. les voyageurs, lui font espérer que MM. Liégeois voudront bien l'honorer de leur confiance.

VENTE CONSIDÉRABLE DE BOIS SCIÉS,

DANS LE CHANTIER DU SIEUR PIELTAIN AU WAUX-HALL, SUR AVROY, A LIEGE.

LUNDI 14 MAI 1858, à une heure de relevée,

Il sera vendu dans ledit chantier :

- 1° Environ 120 MILLE PIEDS planches, quartiers simples et doubles et feuilletés.
2° 5 MILLE HORONS de qualité supérieure.
3° Et 10 MILLE PIEDS planches, quartiers et horons hêtre.

Ces marchandises sont de toute longueur et en grande partie très-sèches. AU COMPTANT sous la direction de M<sup>e</sup> LOUMAYE. 708

Vente

D'UN

BEAU MOBILIER.

MARDI et MERCREDI 8 et 9 mai 1858, à 2 heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or, à la vente aux enchères d'un beau MOBILIER en acajou, consistant en deux beaux meubles de salon, canapés, bureaux, tables à thé, commodes, secrétaires, tables à coulisses, de belles gravures, deux pianos, batterie de cuisine, etc. 687

VENTE

POUR

sortir de l'indivision.

M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le JEUDI, dix mai 1858, à dix heures du matin, IL VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude, rue Féronstrée,

UNE BELLE ET GRANDE MAISON, SITUÉE A LIÈGE, CHAUSSEE St-GILLES, cotée 516 et 517,

avec bâtiments, magasins, remise, écurie, cour, terrain, vaste jardin, contenant sept verges grandes, etc. L'entrée en jouissance aura lieu le 24 juin prochain, et il y a toute facilité de paiement.

On pourra la voir les trois premiers jours de chaque semaine, de 5 à 6 heures de relevée. S'adresser audit notaire pour les conditions. 595

VENTE

PAR

suite de surenchère.

Le 16 MAI, à 2 heures, en l'étude de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège, il sera vendu aux enchères, sur la mise à prix de 2200 francs, l'emplacement d'une

MAISON INCENDIÉE,

Contenant 120 mètres carrés, situé à Liège, rue Entre-deux-Ponts, près la porte d'Amécœur, appartenant à la grande voirie et à la maison enseignée de la Tête de Bœuf. S'adresser audit M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire. 68

HOTEL DE LIÈGE

A CHAUFONTAINE.

A. HENRARD, propriétaire dudit hôtel, a l'honneur d'annoncer L'OUVERTURE pour DIMANCHE SIX MAI; à dater de ce jour, SES CHAR-A-BANCS recommenceront leurs courses comme les années précédentes, et partiront de son hôtel de l'Europe, place de l'Université, à Liège, aux heures suivantes, savoir :

Table with 2 columns: DE LIÈGE, DE CHAUFONTAINE. Rows show departure times: 7 heures du matin, 10 Id., 12 Id., 1 heure après-midi, 4 Id., 5 Id. and 10 heures du matin, 11 Id., 12 Id., 6 heures du soir, 7 Id., 8 Id.

Table d'hôte à une heure à Liège. A deux heures à Chaufontaine.

A LOUER dès-à-présent, au commencement du faubourg Vivegnis, n° 284, la BELLE MAISON bâtie à neuf, café du Grand Sans-Souci, très-bien achalandée, avec tous les accessoires si on le désire. — S'y adresser de 9 à 11 heures du matin. 541

VENTE PAR autorité de justice.

JEUDI 10 MAI 1858 et jours suivants s'il y a lieu, à dix heures du matin,

En la demeure de M. Constantin comte DE GELOES, sise rue Place derrière St.-Paul, à Liège, n° 449, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la VENTE au plus offrant et au comptant, d'un MOBILIER considérable, consistant en tables, chaises, commodes, hautes et basses garde-robes, armoires, bureaux, lavabo, encoignures, canapés, fauteuils, trois couverts en argent, bois de lit, lit de camp, matelats, traversins, oreillers, paillasses, couvertures en laine et en coton, draps de lit, linges, habillemens d'homme, porcelaine, cristaux, fayence, tableaux, gravures, étainerie, cuivrierie, ustensiles de cuisine, balances, échelles, foin, paille et quantité d'autres objets trop longs à détailler. L. LÉONARD.

FERMES A VENDRE.

LE 10 MAI 1858, A 10 HEURES,

EN L'ETUDE DE M<sup>e</sup> BERTRAND, NOTAIRE A LIÈGE, IL SERA PROCÉDÉ SANS AUCUNE RÉSERVE,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DE DEUX BELLES EXPLOITATIONS,

SAVOIR :

1° lot. — La FERME DU THIER, nommée aussi OPDENBERG, située près de la CLOUSE, commune d'Aubel, à un quart de lieue tant du marché d'Aubel que de Henri-Chapelle, avec 50 hectares 97 ares 50 centiares, ou 55 bonniers 10 verges grandes, de terres et prairies, en un seul gazon, appartenant à la ferme; l'habitation du fermier est dans le meilleur état possible; les granges, écuries et étables sont bâties à neuf et couvertes en tuiles. Elle est exploitée par le sieur BRUWIER depuis 1821, moyennant un fermage annuel de 2607 francs 40 centimes.

2° lot. — La BELLE FERME dite de la RONXHE, située dans une position fort agréable, en la commune de THIMISTER, à un quart de lieue de Battice, sur la chaussée qui conduit à la Minerie et à Aubel, contenant 9 bonniers, soit 7 hectares 84 ares 70 centiares, en prairies de 1<sup>re</sup> classe. Tous les bâtiments sont en très-bon état et couverts en ardoises; elle est détenue depuis nombre d'années, par Nicolas Joseph ROUSSEAU, au prix annuel de 1244 francs 44 c.

Ces deux fermes sont libres de charges, et la vente sera définitive; les adjudicataires auront la faculté de ne payer comptant que le tiers du prix, et les deux autres tiers à volonté, moyennant un intérêt de 4 %.

S'adresser audit M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété. 595

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS DE LIÈGE,

METTRA

EN ADJUDICATION PUBLIQUE

AU RABAIS PAR VOIE DE SOUMISSIONS,

PUIS DE VIVE VOIX A L'EXTENSION DES FEUX, LE MERCREDI 50 MAI 1858, à 3 heures de relevée,

A LA SALLE DE SES SÉANCES,

1° la fourniture de deux cent dix Cordons métriques ou aunes Cubes de Bois de chêne pelé-dit : Bois Calin, pour le service de la boulangerie générale en un lot; 2° et celle de quatre mille bottes de Paille dont trois mille de Paille de seigle en 3 lots et mille de celle de froment en 2 lots pour le service des Hospices.

La même administration mettra aussi en adjudication au rabais sur simples soumissions cachetées, au même local, le mercredi 4 juin 1858, à 3 heures précises de relevée, la fourniture des Objets ci-après nécessaires à ses établissements pendant les six derniers mois de l'année 1858 et pendant les six premiers mois de celle 1859. savoir : 1° Café chérifon blancs; 2° Sucre blanc en pain, première qualité; 3° Riz nouveau de la caroline; 4° Sel blanc au poids; 5° Huile d'Oeillette nouvelle et de bon goût; 6° Huile épurée dite de quinquet; 7° Amidon blanc; 8° Genièvre de 18 degrés et de bon goût; 9° Chandelles de suif moulées; 10° Pièces de Serpillière (Draps de Maison); 11° Harengs salés d'Hollande pleins; 12° Harengs saurs d'Hollande pleins; 13° Morue du Nord détrempée; 14° Stockfischs sec, première qualité; 15° Fagots de bois mort.

Le prix de chaque article devra être désigné en toutes lettres. Les articles 1<sup>er</sup> à 10 compris seront adjugés à une même personne. Ceux de 11 à 14 compris le seront également à une même personne. Il en sera de même de l'article 15.

Les soumissions devront être remises au plus tard le jour de l'adjudication avant midi au secrétariat de ladite commission où l'on peut voir tous les jours, de 9 à 5 heures, les cahiers des charges.

Librairie Nationale, DE FELIX PALANTE.

RUE VINAVE D'ILE, n° 46,

EN VENTE :

LE JOURNAL DES DEMOISELLES, paraissant à la fin de chaque mois, par an, 5 fr. Chaque livraison contient 52 pages de texte, une gravure de mode, et un patron de tapisserie ou de broderie.

LE JOURNAL DE CHANT, 52 romances nouvelles par an, avec accompagnement de piano et guitare, paraissant par cahier de quatre romances à la fin de chaque mois, prix par an 7 fr.

LE MUSÉUM LITTÉRAIRE, par série de 10 volumes à 70 centimes le vol. (LES MÉMOIRES DU DIABLE, formant 8 vol. sont compris dans la 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> série.)

OEUVRES COMPLETES de Victor Hugo, 2 vol. in-8° à 2 colonnes, fr. 26 00.

Id. de Casimir Delavigne, 1 vol. in-8° à 2 colonnes, fr. 12 00.

Id. d'Alexandre Dumas, 2 vol. in-8° à 2 colonnes, fr. 24 00.

Id. d'Alfred de Vigny, 1 vol. in-8° à 2 colonnes, fr. 12 00.

HISTOIRE DE NAPOLEON, par Norvins, 1 vol. in-8° à 2 colonnes, fr. 10 00.

Id. DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par Thiers, 2 vol. in-8° à 2 colonnes, fr. 24 00.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par Thiers, 4 vol. in-8° à longues lignes, fr. 24 00.

On souscrit à toutes les publications pittoresques et autres. On se charge de toutes espèces de reliures, cartonnages, etc.

BOURSES.

PARIS, LE 5 MAI.

Table of Paris stock market prices including items like Trois p. c., Quatre p. c., Cinq p. c., Act. de la Banque, Obl. de la vil. de Par., Emprunt belge, Société Générale, Banque de Belgiq., and various actions and bonds.

LONDRES, LE 4 AVRIL.

Table of London stock market prices including 5% consolidés, BELGE 1852, c. d., Hol. Dette active, PORTUG. 5 p. c., Id. 3 p. c., Esp. Emp. 1854, and various bonds.

AMSTERDAM, LE 5 MAI.

Table of Amsterdam stock market prices including HOLL. Dette activ., Dito 2 1/2%, Différée, Billet de change, Obl. synd. d'am, S. de C. des P.-B., Russie. Hope et C., 1820, Inscr. au gr. livre, and various certificates and bonds.

ANVERS, LE 5 MAI.

Table of Antwerp stock market prices including ANVERS. Det. act., Det. diff., Empr. de 48 mill., Id. de 30 mill., HOLL. Dette activ., Rente rembours., AUTRICHE. Métall., Lots de fl. 100., R. 250., R. 500., POLON. Lots fl. 500., BRÉS. Em. L. 1854., ESPAGNE. Ardoin., Dette passiv. 1854., Différée., DANEMARC. E. Nott., Dito à L., PRUSSE. Em. à Berl., NAPLES. Cert. Fal., ET. Rom. Lev. 1852., Cert. à A. 1854., CHANGES, Amsterdam. C. jours., Id. 5 mois., Rotterdam. C. jours., Id. 5 mois., Paris. C. jours., Id. 2 mois., Londres. C. jours., Id. 2 mois., Francfort. C. jours., Id. 5 mois., Bruxelles et Gand.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE DU 5 MAI.

On a fait peu d'affaires à la bourse de ce jour. L'actif espagnol était assez ferme par suite de 1/4 0/0 de hausse de Paris, ouvert 20 1/2 et resté cours et argent comptant. Primes à un mois 20 5/8 dont 4 0/0 cours. Actions de la Banque Commerciale d'Anvers, 115 offertes. Actions du chemin de fer de Sambre et Meuse, 104 5/4 et reste 104 1/2 A.

LLOYD BRUXELLOIS. — 6 MAI, 2 HEURES DU SOIR.

Table of Lloyd Brussels stock market prices including Emp. Rots. 5 p. c., 50 m. 4 p. c., ESPAGNE. Dett. ac., fin courant, différ. 1850., 1855., Dette passiv., Soc. génér. en fl. 842, and various bonds and shares.

VIENNE, LE 27 AVRIL.

Métalliques, 107. — Actions de la Banque, 1457 5/4.

PLACE D'ANVERS, LE 5 MAI.

Café. — On a cité aujourd'hui la vente de 200 balles St.-Domingue à 20 1/4 cents.

Chanvre. — Il s'est traité pendant ces derniers jours deux parties de chanvre de Manille. Elles se composent l'une de 200 balles, l'autre de 100 balles, mais les prix payés sont tenus secrets.

Potasse. — Cet alcali vient de provoquer une affaire marquante. On a traité aujourd'hui en bourse 190 barils d'Amérique première 1858, au prix de f. 17 1/4 par 50 kilogrammes.

Tabac. — Nous avons à citer aujourd'hui les ventes de 100 boucauts Kentucky qualité ordinaire et 50 balles Portorico, les deux transactions à prix qui n'ont point transpiré.

Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.